



ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 NOVEMBRE 2022

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2022

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire et ordinaire du 17 octobre 2022
- 2.2 Nomination du maire suppléant
- 2.3 Demande de révision – Avis de modification du rôle d'évaluation
- 2.4 Autorisation de signature – Entente – Transport adapté et collectif des Laurentides
- 2.5 Octroi de contrat – Impression du bulletin municipal – Actualité Adéloise – COMM-2022-MEC-001
- 2.6 Autorisation de dépenses - Participation de membres du conseil – Souper réseautage de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – 30 novembre 2022
- 2.7 Abrogation – Politique de gestion des biens mis sur le carreau à la suite d'un bref d'expulsion par huissier

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2023
- 3.2 Octroi de contrat – Services bancaires

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Nomination – Lieutenants au Service de sécurité incendie
- 4.2 Progression échelon – Directeur adjoint aux Services techniques et hygiène du milieu
- 4.3 Progression échelon – Contremaître au Services techniques et hygiène du milieu
- 4.4 Embauche - Commis à la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 4.5 Embauche – Contremaître au Service des travaux publics
- 4.6 Autorisation de signature – Convention collective entre le Syndicat des pompiers de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle 2021-2027

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Achat regroupé d'abat-poussière avec l'UMQ – Année 2023
- 5.2 Regroupement d'achats de l'UMQ et du CAG pour les pneus
- 5.3 Octroi de contrat – Travaux de conversion de luminaires de rues au DEL avec services connexes

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux
- 6.2 Autorisation – Octroi de mandat additionnel – Réfection gainage conduites secteur Paysan
- 6.3 Autorisation de paiement – Pavage de la rue du Valais

7. URBANISME

Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures

- 7.1 Lot 6 443 330, chemin Pierre-Péladeau
- 7.2 Lot 5 065 278, chemin des Cervidés
- 7.3 50, chemin des Érables
- 7.4 Lot 6 244 765, rue du Chinook

- 7.5 Décisions du conseil – Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
 - 555, boulevard de Sainte-Adèle
 - 1013, rue Valiquette
 - 25, rue Morin
 - 2334, boulevard de Sainte-Adèle

- 7.6 Projet majeur de lotissement - U2021-085 - Les Écuries - Domaine Chantecler phase 1

- 7.7 Renouvellement de membres citoyens – Comité consultatif en urbanisme

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

10. AVIS DE MOTION

- 10.1 Futur règlement 1327 décrétant les tarifs de certains biens, services et activités pour l’exercice financier 2023

- 10.2 Futur règlement 1314-2021-PIIA-1 amendant le *Règlement sur les Plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA visant à apporter certaines corrections aux critères architecturaux*

- 10.3 Futur règlement 1314-2021-Z-7 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à encadrer les dispositions relatives aux résidences de tourisme et aux résidences principales (location à court terme)

- 10.4 Futur règlement 1328 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis

- 10.5 Futur règlement 1329 concernant les ventes de garages et les bazars sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle

- 10.6 Futur règlement d’emprunt 1330 décrétant un emprunt de 3 950 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l’implantation d’un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phase 1), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 950 000\$

- 10.7 Futur règlement d’emprunt 1331 décrétant un emprunt de 700 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 700 000\$

- 10.8 Futur règlement d’emprunt 1335 décrétant un emprunt de 500 000\$ pour l’acquisition de deux génératrices pour l’approvisionnement en eau des puits Riverdale et Ronchamp, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 500 000\$

- 10.9 Futur règlement d’emprunt 1287-2 amendant le *Règlement 1287* afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant additionnel de 820 000 \$

- 10.10 Futur règlement 1320-1 amendant le *Règlement 1320 décrétant l’imposition de toutes les taxes et compensations pour l’année 2022*

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1266-2 amendant le règlement 1266 autorisant le fonds de roulement – ADOPTION

- 11.2 Projet de règlement 1314-2021-PIIA-1 amendant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à apporter certaines corrections aux critères architecturaux – ADOPTION
- 11.3 Projet de règlement 1314-2021-Z-7 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à encadrer les dispositions relatives aux résidences de tourisme et aux résidences principales (location à court terme) – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
 - a) Incompressibles – Fonds d'administration – 488 065,16 \$ pour la période du 8 au 14 octobre 2022.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 2 089 457,25 \$ pour la période du 15 au 21 octobre 2022.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 972 980,90 \$ pour la période du 22 au 28 octobre 2022.
 - d) Incompressibles – Fonds d'administration – 223 879,74 \$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2022.
 - e) Incompressibles – Fonds d'administration - 369 926,41 \$ pour la période du 5 au 11 novembre 2022.
 - f) Liste des comptes à payer au montant de 839 951,55 \$ pour le mois de septembre 2022
 - g) Engagements au montant de 763 713,62 \$ pour la période du 1er au 31 octobre 2022
 - h) Liste au montant de 29 003,37 \$ du mois d'octobre des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
 - i) Engagements au montant de 50 218,33 \$ effectués en octobre 2022 pour l'année 2023
- 12.2 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 Madame Michèle Lalonde, Mairesse
 Monsieur Richard Allard, Conseiller du district 1
 Madame Arielle Beaudin, Conseillère du district 2
 Monsieur Jean-François Robillard, Conseiller du district 4
 Monsieur Gaëtan Gagné, Conseiller du district 5
 Monsieur David Huggins-Daines, Conseiller du district 6
- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche du directeur aux Services techniques et hygiène du milieu
- 12.4 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts – Achat de vêtements de travail
- 12.5 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu – Excédent du contrat annuel pour analyses de laboratoires, requises sur les réseaux d'aqueduc et d'égout
- 12.6 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts - Travaux de marquage de la chaussée
- 12.7 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts – Location d'une pelle hydraulique
- 12.8 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un contremaître au Service des travaux publics
- 12.9 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203-4 – Dépôt du directeur du Service des travaux publics – Dépassement des coûts - Travaux de pavage mineur 2022

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS (suite)

12.10 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Autorisation vacances supplémentaires

12.11 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 105.4 de *Loi sur les cités et villes*

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques